



Déclaration de la FSU – CTMEN du 20 mai 2020

Le déconfinement continue de s'opérer sans que les préconisations et garanties sanitaires, bien que clairement posées dans les différents protocoles et circulaires, soient partout mises en œuvre ou respectées. La FSU déplore certains comportements hiérarchiques qui poussent à la « reprise » à un rythme peu compatible avec la progressivité. C'est vrai pour tous les métiers, aussi bien dans des écoles ou collèges que dans des services académiques. Partout où ils existent ces comportements font néanmoins prendre des risques.

Pour la FSU, le moindre relâchement sur l'organisation de la distanciation physique, sur les mesures barrières ou celles permettant un accès effectif aux conditions d'hygiène renforcée n'est pas admissible, d'autant plus que plusieurs études scientifiques confirment la possibilité d'un rebond épidémique qu'il est dans l'intérêt général d'éviter.

Or, par exemple, c'est par la voie de la Foire Aux Questions que les infirmières ont appris qu'elles seraient privées de masques adaptés à leurs missions. Contrairement aux indications du protocole sanitaire, ces personnels soignants ne seraient plus dotés que de masques dits « grand public ». Il est inacceptable que les infirmières de l'éducation nationale, professionnels de santé, soient sommés de travailler avec ce type de masque.

Rappelons que le stock de masques FFP2 à disposition dans les établissements a été donné aux ARS pour faire face à la pénurie ! Pour la FSU, les infirmières de l'éducation nationale doivent disposer de masques adaptés, chirurgicaux, ou FFP2 en cas de besoin, pour assurer leur sécurité et celle des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire.

D'une manière générale les inquiétudes sur les provisions de masques et sur la qualité de certains aujourd'hui distribués sont révélatrices d'une situation assez fragile du point de vue du respect des garanties sanitaires, alors même que tous les personnels prévus n'ont pas encore effectivement repris en présentiel. La FSU attend du ministère au cours de ce CTMEN des engagements fermes sur la mise à disposition des masques en nombre suffisant pour les personnels. Elle rappelle sa revendication de gratuité des masques pour les élèves.

Dans le premier degré, après ces premiers jours de retour à l'école, beaucoup d'interrogations se font jour. Sur le plan matériel d'abord, trop de collègues alertent sur des situations, où il manque du savon ou des essuie-mains jetables. Sur le plan de la vie dans l'école, c'est la tension nerveuse qui a dominé chez les enseignants malgré le plaisir à retrouver les élèves : comme nous l'avons dit, faire appliquer les gestes barrières par des jeunes enfants est particulièrement difficile car cela est contraire à l'importance de la socialisation à l'école et contraire à ce qu'est un enfant qui a besoin de la relation à l'autre

pour se construire et apprendre. Cette reprise ainsi précipitée se fait dans des conditions difficiles malgré les trésors d'inventivité des enseignants.

Nous ajoutons à cela que plus de 70 écoles ont signalé des suspicions de Covid-19 avec des logiques de tests à géométrie variable. L'éducation nationale doit être, partout, partie prenante et garante de l'application stricte des consignes en cas de suspicion comme dans le 06 et le 91.

Dans le second degré, la mobilisation des personnels a fait que la réouverture des collèges des zones vertes s'est faite lundi sans trop de heurts mais la situation peut se tendre quand le nombre d'élèves accueillis augmentera. Concernant les personnels, notamment ceux de la vie scolaire, les conditions sanitaires ne sont pas toujours respectées (nombre d'AED dans les bureaux par exemple).

Enfin les organisations pédagogiques proposées par les directions font parfois fi des missions et services des enseignants occasionnant une surcharge importante de travail. Nous rappelons que la circulaire prévoit que les personnels à temps complet en présentiel soient dispensés de distanciel. En tout état de cause, nous demandons que les équipes puissent débattre des différentes modalités d'organisation ayant un sens pour le métier. En cas de modalités combinées, le volontariat doit être respecté.

Rappelons enfin que les inégalités se sont creusées pendant le confinement et ne seront pas minorées par cette réouverture. Cette situation nécessite de penser très vite les conditions de rentrée en termes de contenus d'enseignement, d'équipement des EPLE, d'organisation du travail des personnels, de possibilité de diversification des situations d'apprentissage... À ce titre nous rappelons que non seulement le second degré connaît des suppressions de postes en période d'augmentation démographique mais que 350 postes mis en réserve n'ont toujours pas été ventilés dans les académies.

Concernant la situation particulière des AESH dans le contexte de réouverture au public des écoles et des collèges, la FSU souligne une fois de plus que les protocoles ou la circulaire du 4 mai méconnaissent la réalité de l'exercice de leur métier : la non-prise en compte de la réalité des gestes professionnels qu'ils ont à exercer, et l'absence de préconisation d'équipements de protections individuels spécifiques (blouses, etc...) révèlent la nécessité que soient rapidement complétées les garanties sanitaires utiles à leurs missions.

Des personnels administratifs et techniques ont repris en présentiel dans des bureaux où les distances physiques sont à peine respectées et sans bénéficier des équipements ou adaptations de protection nécessaires (masques, parois en plexiglass...). En outre, les difficultés professionnelles rencontrées durant le confinement doivent être mieux prises en compte dans l'organisation de reprise des services.

Il est donc urgent d'organiser un point d'étape, sans dogmatisme, pour confronter les points de vue avant d'aller plus loin car ici ou là des pressions se font sentir pour augmenter le nombre d'élèves accueillis et cela stresse quant au contraire ce sont des repères clairs et de la sérénité dont il y a besoin.

La FSU dénonce le dispositif 2S2C qui renvoie vers les collectivités territoriales, les associations et les fédérations des missions du service public d'éducation sans que le respect des protocoles sanitaires ne soit garanti. Ce système générerait de nouvelles inégalités dans un contexte où il est nécessaire de les combattre. Par ce biais, le ministre de l'Éducation nationale continue d'avancer dans son projet d'une école recentré sur les « fondamentaux » (français, mathématiques) avec des suppléments d'âme que seraient les sports ou encore les arts... ce qui revient à renvoyer ces disciplines dans une logique de périscolaire ou d'extra-scolaire.

Dans le même état d'esprit, la FSU dénonce les contradictions entre les discours généraux du ministre et ceux qu'il adresse aux personnels sociaux. Les services sociaux de notre ministère sont systématiquement oubliés dans les communications générales. Et sur des sujets relevant de leurs missions et de leur expertise, le ministre conseille comme seule orientation vers des associations ou des organismes partenaires. Reprenant le mode de l'injonction paradoxale, notre ministre demande aux personnels du service social en faveur des élèves intervenant dans le second degré d'intervenir également dans le premier degré, au risque d'oublier tout le travail effectué depuis le 16 mars et qui se poursuit. Il n'est pas concevable que ce renfort, même temporaire, soit synonyme de nouvelle surcharge de tâches dans un contexte déjà marqué par des conditions de travail difficiles. Il est urgent de créer les postes en nombre suffisant.

Dans ce contexte, la FSU critique les discours incitant à sortir du lieu de travail des personnels et de scolarité des élèves la prévention sociale, éducative et de santé.

L'ordre du jour de ce CTMEN confirme la précipitation à avancer sur la « réforme » de la formation des enseignant-es et des CPE bien au-delà des perspectives prévues alors que des questions cruciales demeurent aujourd'hui encore sans réponses et que jamais la demande de la FSU d'une discussion conjointe Enseignement supérieur / enseignement scolaire permettant d'aborder la réforme dans son ensemble n'ait eu lieu.

Cette situation inacceptable a conduit l'ensemble des organisations syndicales (FSU, FO, SGEN, SNALC, UNSA, CGT) à demander instamment une nouvelle fois le report de la « réforme », à l'occasion du groupe de travail sur l'arrêté master MEEF, organisé le 14 mai. La FSU vous demande de retirer ce point de l'ordre du jour de ce CTMEN et réitère sa revendication que soit mise en place d'une réelle concertation avec les organisations syndicales pour débattre du projet dans sa globalité plutôt que de manière séquencée.

En tout état de cause, la FSU réaffirme qu'aucun étudiant ne doit être en stage de responsabilité.

À la surprise générale, alors que se mettent en place les INSPE, il est question d'un projet de « classes préparatoires au professorat des écoles ». Absence totale de concertation, recul de plusieurs dizaines d'années, et nostalgie d'une main-mise du ministère sur la formation des enseignants. Qu'on se mette d'accord avant tout sur ce que doit être le métier d'enseignant et sur la formation initiale longue et ambitieuse qui en découle plutôt

que de penser des mises en concurrence de systèmes de formation pour mieux transformer les enseignants en exécutants.

Au lieu de vouloir passer une réforme en urgence, n'est-il pas plus urgent d'ouvrir les sujets sur la préparation de rentrée : programmes, postes, recrutement, accompagnements des jeunes collègues, affectation des stagiaires des concours externes dans les académies qui va se faire tardivement et compliquer leur installation, organisation et calendriers des concours de recrutement. La FSU demande une concertation et des éléments de réponse rapide sur tous ces sujets.

Le ministère a publié une note concernant la mise en paiement des rémunérations pendant la période de confinement reproduisant de mois en mois les paies des mois précédents. Puisque le déconfinement a été proclamé, la FSU demande qu'une nouvelle note soit rapidement publiée pour que soit prévue la régularisation des éléments de rémunérations exceptionnelles ou accessoires qui n'ont pas pu l'être avant le confinement (heures supplémentaires, heures de formation, HSE, heures de khôlles...). La FSU demande la suspension des prélèvements des jours de grève

En septembre, le CTMEN s'est prononcé pour l'élargissement de la prime professeurs principaux aux professeur-es référent-es de SEGPA. Or à ce jour cette indemnité n'est pas versée aux collègues. La FSU demande la mise en œuvre rapide de ce dispositif et son principe de rétroactivité. Alors que le décret instaurant une indemnité aux personnels travaillant en MLDS a été voté, ces derniers se la voient refuser par les rectorats au prétexte qu'aucun code permettant leur identification ni aucune ligne budgétaire n'ont été affectés pour les rémunérer. La FSU exige que le ministère remédie rapidement à ce problème.

Le passage brutal en distanciel d'une grande partie de l'activité, conduisant à faire travailler les collègues presque exclusivement sur leurs matériels privés est venu confirmer la pertinence de la revendication de la FSU qu'une prime d'équipement soit versée à tous les personnels ne bénéficiant de matériels professionnels en dotation.

Ce mardi, le ministère a dévoilé les principes envisagés pour l'éducation nationale pour le versement de la prime exceptionnelle pour les personnels soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. La raison du versement de cette prime induit de la confusion entre la prise en compte de la situation des personnels qui se sont rendus physiquement dans les établissements pour assurer la continuité du service public et accueillir les enfants des personnels soignants et le surcroît de travail engendré par la crise et le télétravail pour tous les personnels.

La FSU souligne que la construction réglementaire de cette prime est très mal pensée et aboutit à des logiques de division. La FSU revendique que tous les personnels soient éligibles à cette prime.

Qu'ils aient été en présentiel, en télétravail ou en situation de travail empêché durant le confinement, toutes et tous ont eu ou vont avoir un surcroît de travail et d'investissement.

Les personnels enseignants ont assuré la continuité pédagogique. Les personnels administratifs et techniques ont permis de réunir toutes les conditions de la continuité de l'activité et rattrapent déjà le travail qui n'a pu être fait, notamment pour préparer la rentrée. Les personnels sociaux et de santé ont réalisé leurs missions auprès des élèves et personnels dans des conditions difficiles et sont maintenant mobilisés de plus pour leur accueil post-confinement. Tous l'ont fait par attachement aux valeurs de la fonction publique, fonction publique qu'il s'agit de renforcer et pour laquelle il faut ouvrir rapidement le dossier des rémunérations.

Pour les personnels qui ont été présents dans les services et établissements durant le confinement, l'exposition au virus alors même que les conditions sanitaires en l'absence de protocole étaient plus qu'hasardeuses, la FSU demande à ce que leur surcroît de travail soit rémunéré en conséquence.

La FSU réfute toute approche indemnitaire qui diviserait les personnels. Au contraire, l'heure est à assurer la cohésion des collectifs de travail et des équipes pédagogiques.

La FSU rappelle la nécessité de rouvrir rapidement des discussions sur la revalorisation des carrières et de rémunérations, la requalification des emplois, l'amélioration des taux de promotion. La reconnaissance de l'investissement des personnels qui fait tous les jours le service public d'éducation passe par des mesures indiciaires pérennes bien davantage que par des indemnités exceptionnelles.